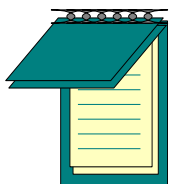


COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU .12/01/2017



LANTRIAC A L'ECOUTE DU CONSEIL MUNICIPAL

La dernière réunion du Conseil Municipal s'est déroulée **le 12 Janvier 2017** sous la présidence de Monsieur BRESSELLE Pierre, Maire de Lantriac.

Présents tous les membres sauf : M. BESSETTE Bernard, procuration à M. FLOURY Fabrice, Mme ROCHE Isabelle, procuration à Mme DARNE Séverine, Mme ISSARTEL Michèle, procuration à Mme MAUTE Annie, Mme DESSALCES Laurence, procuration à M. REYMOND Laurent.

Absents excusés : M. SOULIER Jean-Marc, Mme EXBRAYAT Corinne, M. SOULIER Denis, M. GRANGEON Félix.

Le dernier compte rendu est porté à la connaissance du Conseil Municipal et ne donne lieu à aucun commentaire. L'ordre du jour est alors abordé.

DETR

Monsieur le Maire, après avoir présenté le cadre régissant la dotation, propose au Conseil Municipal de solliciter auprès de Monsieur le Préfet l'inscription du projet d'aménagement d'un parking avec acheminement piéton pour un montant de 214 862,79€ H.T (+5% imprévu soit 225 605,95€ H.T. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

CONVENTION AVEC LE CDG – SERVICE PREVENTION

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au service prévention du Centre de Gestion 43. La convention permet à la commune de bénéficier de la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection en sécurité et travail ainsi que d'une assistance conseil et animation en sécurité et santé au travail. Le conseil décide à l'unanimité le renouvellement de la convention.

CONVENTION FOURRIERE – SPA

Monsieur le Maire rappelle l'obligation pour les communes d'avoir une fourrière. Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPA pour un montant de 1 218,10€ soit 0,65€ par habitant.

DIVERS

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

. Le conseil municipal désigne à l'unanimité M. FLOURY Fabrice et M. BRESSELLE Pierre, titulaires et M. ANDRE Jérôme et M. SURREL Julien, en tant que suppléants.

La commission intercommunale a pour mission d'une part de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci ; d'autre part, de calculer les attributions de compensation versées par l'EPCI à chacune de ses communes membres.

REGIME INDEMNITAIRE tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Le projet de RIFSEEP présenté en comité technique a été approuvé par ce dernier le 22/12/2016. Le conseil municipal à l'unanimité approuve la mise en place du nouveau régime indemnitaire.

SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire expose les problèmes rencontrés quant au ménage suite à la location de la salle. Il propose d'une part une augmentation du montant de la location et d'autre part une caution dédiée au ménage. Les tarifs suivants sont approuvés à l'unanimité.

130€ pour les personnes de Lantriac – 60€ de caution ménage – 600€ caution dégradations

320€ pour les personnes hors commune – 60€ de caution ménage– 600€ caution dégradations

70€ pour les associations animation à but lucratif – 60€ de caution ménage-600€ caution dégradations

Gratuité pour les écoles.